



Municipalité
de
Saint-Jacques

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 7 mai 2018** à **19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 236-2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 237-2018

Adoption des procès-verbaux du 3, 16 et 30 avril 2018

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 3, 16 et 30 avril 2018 soient adoptés tels que rédigés.

Résolution n° 238-2018

Approbation de la liste des comptes du 22 mars au 24 avril 2018

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour la période du 22 mars au 24 avril 2018 soient définis comme suit :

Liste des comptes payés du 22 mars au 24 avril 2018	244 765,34 \$
Liste des comptes payés par Accès D du 22 mars au 24 avril 2018	76 209,02 \$
Liste des dépenses approuvées par résolution le 3 avril 2018	296 376,91 \$
Liste des comptes à payer en date du 24 avril 2018	44 835,86 \$
Total des déboursés pour la période du 22 mars au 24 avril 2018	662 187,13 \$



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

- QUE les déboursés d'une somme de 662 187,13 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire conformément au règlement de délégation en vigueur.

Finances au 4 mai 2018

Fonds d'administration au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

- En placement : - \$
- Au compte courant : 786 515,19 \$

Rapport des comités ad hoc

Rapport du comité consultatif en environnement du 5 avril 2018

Un compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement qui a eu lieu le 5 avril 2018 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois d'avril 2018.

ADMINISTRATION

Résolution n° 239-2018

Embauche de journaliers saisonniers

ATTENDU QU'	il est nécessaire d'embaucher deux personnes à titre de journaliers saisonniers pour l'année 2018 ;
ATTENDU QU'	une offre d'emploi a été publiée le 19 février 2018 sur Québec Municipal et publiée dans le bulletin d'information Le Jacobin de mars 2018 ;
ATTENDU QUE	des entrevues ont été réalisées par la directrice générale et le directeur des travaux publics ;
ATTENDU QUE	ces derniers recommandent au conseil municipal l'embauche de monsieur Maxime Forget et de madame Maryse Paillé-Bégin ;
ATTENDU QUE	le salaire sera de 16 \$ de l'heure ;
ATTENDU QUE	monsieur Maxime Forget et madame Maryse Paillé-Bégin sont entrés en fonction le 23 avril 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de la directrice générale et du directeur des travaux publics et de procéder à l'embauche de monsieur



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Maxime Forget et de madame Maryse Paillé-Bégin à titre de journaliers saisonniers, et ce, aux conditions prévues dans le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 240-2018

Ajustement de salaire de l'employée numéro 02-0016

ATTENDU QUE l'employée numéro 02-0016 occupe la fonction d'adjointe administrative depuis le 1^{er} juin 2015 ;

ATTENDU QUE selon le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques, l'employée est admissible à une augmentation si elle progresse selon les attentes et objectifs du poste ;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'augmentation de salaire de l'employée numéro 02-0016 ;

ATTENDU QUE l'augmentation pour l'échelle salariale est de 1,51 \$/l'heure, le tout effectif au 1^{er} juin 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du comité des ressources humaines soit d'accorder l'augmentation de salaire de 1,51 \$/l'heure à l'employée numéro 02-0016, tel que stipulé au guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 241-2018

Participation au Souper-bénéfice aux homards du Festival acadien de la Nouvelle-Acadie

ATTENDU QUE Le Festival acadien de la Nouvelle-Acadie sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur Souper-bénéfice aux homards qui aura lieu le vendredi 1^{er} juin 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager le Festival acadien de la Nouvelle-Acadie ;

ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à l'organisme ;

ATTENDU QUE le coût du billet est de 100 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire contribuer par l'achat de 11 billets pour le conseil municipal, dont 5 billets seront remboursés par les conseillers pour la participation de leur conjoint ou conjointe ;

ATTENDU QUE les participants seront : madame Isabelle Marsolais (3), madame Josyane Forest (2), monsieur Michel Lachapelle (2), monsieur Claude Mercier (1), madame Sophie Racette (1) et monsieur Pierre La Salle (2) ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de 11 billets pour le Souper-bénéfice aux homards du Festival acadien de la Nouvelle-Acadie pour une somme de 1 100 \$.

Budget 2018

Résolution n° 242-2018

Adoption du règlement numéro 008-2018 portant sur l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU' en vertu de l'article 1094 du Code municipal du Québec, le conseil municipal a constitué en 2001, par son règlement numéro 53-2001, un fonds réservé connu sous le nom de « fonds de roulement » ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge à propos de procéder à la révision et au remplacement du règlement numéro 53-2001 ainsi que ses amendements portant les numéros 104-2004, 136-2006 et 202-2010 ;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 1094 du Code municipal, toute corporation municipale peut, dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin, pour les fins de sa compétence, augmenter son fonds de roulement ;

ATTENDU QUE ce conseil désire se prévaloir de cette loi ;

ATTENDU QU' un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal le 3 avril 2018 ;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté par monsieur Michel Lachapelle à la séance du conseil tenue le 3 avril 2018 ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 008-2018 remplace et abroge le règlement numéro 006-2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le règlement numéro 008-2018 soit adopté, sans changement, qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Dans le but de mettre à la disposition du conseil les deniers dont il peut avoir besoin pour toutes les fins de sa compétence, au cours d'un exercice, en attendant la perception des revenus du même exercice, ou encore pour défrayer une dépense en immobilisation, entraînant un déboursé qui n'est pas suffisamment élevé pour justifier un emprunt à long terme, ce conseil municipal augmente son fonds de roulement d'un montant de 200 000 \$ pour porter le fonds à un montant total de 1 100 000 \$.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

- ARTICLE 3 La Municipalité, pour augmenter ce fonds, s'approprié une partie de son surplus accumulé tel que montré aux derniers états financiers.
- ARTICLE 4 Le conseil peut employer les deniers disponibles de ce fonds à l'achat d'obligations du Canada ou de la province de Québec, ou d'obligations garanties par le gouvernement de la province de Québec qui restent à l'actif de ce fonds ou de toute autre façon prévue à l'article 203 du C.M.
- ARTICLE 5 Les intérêts du fonds de roulement sont appropriés comme des revenus ordinaires de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.
- ARTICLE 6 Le conseil peut, par résolution, emprunter à ce fonds les deniers dont il peut avoir besoin pour les fins mentionnées à l'article 2 du présent règlement. Aucun de ces emprunts ne doit être pour un terme excédant de 10 ans. Cependant, les emprunts contractés en attendant la perception des revenus doivent être remboursés dans les 12 mois de la date de leur approbation. La résolution autorisant l'emprunt doit indiquer de quelle manière se fera le remboursement, et advenant le cas où les revenus généraux seraient insuffisants pour parfaire ce remboursement, une taxe spéciale sera imposée à un taux suffisant pour respecter les échéances annuelles.
- Lesdits emprunts pour être valables sont sujets à l'approbation de la Commission municipale.
- ARTICLE 7 Le présent règlement portant le numéro 008-2018 abroge et remplace le règlement numéro 006-2017, ainsi que toute réglementation antérieure, à l'effet d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques.
- Toutefois, le présent règlement n'abroge pas toutes résolutions qui ont pu être adoptées par la Municipalité et qui décrètent l'augmentation de son fonds de roulement.
- ARTICLE 8 Le présent règlement numéro 008-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolution n° 243-2018

Financement du projet de la Maison de la Nouvelle-Acadie

ATTENDU QUE

dans le projet de la Maison de la Nouvelle-Acadie, des mandats ont déjà été octroyés pour les services professionnels et pour les services d'ingénierie, à savoir :

Fournisseurs	Montant du contrat*	Résolution
Charland, Dubé, Robillard Experts-Conseils inc.	11 000 \$	072-2018



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Hétu-Bellehumeur architectes inc.	6 000 \$	114-2018
--------------------------------------	----------	----------

*(plus taxes applicables)

ATTENDU QU' il y a lieu de spécifier les sources de financement pour ce projet ;

ATTENDU QUE le financement de ce projet est assuré par une aide financière de 134 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires (FDT), projets locaux et régionaux, ainsi que par une contribution de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie de l'ordre de 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que l'ensemble des dépenses déjà autorisées pour le projet Maison de la Nouvelle-Acadie soit jumelé avec ces sources de financement.

Résolution n° 244-2018

Participation au congrès annuel de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA)

ATTENDU QUE monsieur Benoît Marsolais, directeur des travaux publics, désire participer au congrès annuel de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) qui se déroulera du 4 au 7 septembre 2018 à Saint-Sauveur ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription d'une somme de 880 \$ (plus taxes applicables) seront payés par la Municipalité ;

ATTENDU QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'inscription de monsieur Benoît Marsolais, directeur des travaux publics, au congrès annuel de l'ATPA de l'année 2018.

Budget 2018

Résolution n° 245-2018

Certificat de paiement numéro 1 à Construction Julien Dalpé inc. pour les travaux de réaménagement de la salle du conseil

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat numéro 1 est reçue de Massicotte Maloney architectes pour les travaux de réaménagement de la salle du conseil ;

ATTENDU QU' une somme additionnelle de 1 490,37 \$ (plus taxes applicables) a été ajoutée au contrat en raison de changements mineurs (avenant numéro 1), tel qu'approuvé et justifié par Massicotte Maloney architectes au certificat de paiement numéro 1 ;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 76 499,23 \$ (incluant les taxes) à Construction Julien Dalpé inc. ;



Municipalité
de
Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Massicotte Maloney architectes et de verser la somme de 76 499,23 \$ (incluant les taxes) à Construction Julien Dalpé inc. à titre de certificat de paiement numéro 1 pour les travaux de réaménagement de la salle du conseil.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.

Madame Sophie Racette se retire des discussions.

Résolution n° 246-2018

Embauche d'un étudiant à titre de journalier à la voirie

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à majorité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'embauche de monsieur Mavrick Melançon à titre de journalier à la voirie pour la période estivale 2018, et ce, aux conditions prévues dans le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

Madame Sophie Racette réintègre les discussions.

Résolution n° 247-2018

Demande d'aide financière du comité de jumelage Saint-Jacques/Vergt pour l'année 2018

ATTENDU QUE le comité de jumelage Saint-Jacques/Vergt s'adresse au conseil municipal afin d'obtenir une aide financière d'une somme de 1 500 \$ pour leurs achats et activités de l'année 2018 ;

ATTENDU QU' un bilan des dépenses faites en 2017 a été remis au département des finances de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le comité devra déposer un bilan à la fin de l'année 2018 avec une copie des pièces justificatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 1 500 \$ au comité de jumelage Saint-Jacques/Vergt à titre de contribution financière pour l'année 2018.

Budget 2018

Résolution n° 248-2018

Facture de Les Fêtes gourmandes de Lanaudière pour la contribution financière de l'année 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a renouvelé le protocole d'entente avec Les Fêtes gourmandes de Lanaudière (résolution numéro 024-2018) pour les années 2018 à 2020 ;

ATTENDU QU' il est prévu, dans le protocole, de verser une contribution financière d'une somme de 5 000 \$ (plus taxes applicables) chaque année ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (20 996) et de verser la somme de 5 000 \$ (plus taxes applicables) à Les Fêtes gourmandes de Lanaudière à titre de contribution pour l'année 2018.

Budget 2018

Résolution n° 249-2018

Modifications du règlement numéro 250-2014 par résolution

ATTENDU QUE selon l'article 1076 du code municipal, la Municipalité peut modifier le règlement numéro 250-2014 par résolution ;

ATTENDU QUE deux immeubles du secteur étaient desservis par l'aqueduc, mais possédaient un champ d'épuration ;

ATTENDU QUE ces deux immeubles sont maintenant desservis par le réseau d'égout de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'article 4.3 sera ajouté au règlement numéro 250-2014, à savoir :

« ARTICLE 4.3

Les deux immeubles ajoutés seront imposés à 76 % (prorata) du 62 % qui est décrit à l'article 4.2 pour le prolongement du réseau d'égout, considérant que les deux immeubles sont déjà desservis par le réseau d'aqueduc.

Que l'annexe C-1 soit ajoutée au règlement numéro 250-2014.

Que le tout soit applicable annuellement jusqu'à échéance. »

ATTENDU QU' une copie de la présente résolution soit acheminée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les modifications au règlement numéro 250-2014 soient adoptées.

Résolution n° 250-2018

Honoraires professionnels à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle du conseil

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Les Services exp inc. pour des services professionnels dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle du conseil (résolution numéro 549-2017) ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 483,75 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (432 013) et de verser la somme de 483,75 \$ (plus taxes applicables) à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle du conseil.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.

Résolution n° 251-2018

Participation à l'Omnium de golf des maires et mairesses de la MRC de Montcalm

ATTENDU QUE la MRC de Montcalm sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à l'Omnium de golf des maires et mairesses de la MRC de Montcalm qui aura lieu le vendredi 24 août 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager la MRC de Montcalm ;

ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à l'organisme ;

ATTENDU QUE le coût d'un billet (golf et souper) est de 190 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité désire contribuer par l'achat de 4 billets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de 4 billets pour l'Omnium de golf des maires et mairesses de la MRC de Montcalm pour une somme de 760 \$.

Budget 2018

Résolution n° 252-2018

Tarification des petits bacs de compostage

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de fixer le prix de vente des petits bacs de compostage à 5 \$ (plus taxes applicables).

Résolution n° 253-2018

Achat d'un photocopieur pour la bibliothèque Marcel-Dugas

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à l'achat d'un photocopieur pour la bibliothèque Marcel-Dugas ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 950 \$ (plus taxes applicables), plus des frais annuels de 60 \$ (contrat de service), est reçue de GDX bureautique (Xerox) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat d'un photocopieur de marque



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Xerox pour la bibliothèque Marcel-Dugas pour la somme de 950 \$ (plus taxes applicables), plus des frais annuels de contrat de service de 60 \$.

Budget 2018

Résolution n° 254-2018

Demande d'aide financière du Centre d'Action Bénévole de Montcalm

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est sollicitée par le Centre d'Action Bénévole de Montcalm pour leur campagne de financement annuelle ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager le Centre d'Action Bénévole de Montcalm ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 100 \$ au Centre d'Action Bénévole de Montcalm à titre de contribution pour l'année 2018.

Budget 2018

Résolution n° 255-2018

Demande d'aide financière de Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-l'Acadie

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est sollicitée par la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-l'Acadie pour une contribution financière pour la réalisation d'un livre souvenir dédié à l'église de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-l'Acadie dans son projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 1 000 \$ pour la réalisation du projet de la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-l'Acadie et, en échange, la Fabrique remettra 50 livres d'une valeur de 20 \$ à la Municipalité de Saint-Jacques.

Budget 2018

Résolution n° 256-2018

Offre d'achat pour l'immeuble du 180-182 rue Saint-Jacques (lot numéro 3 025 229)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite déposer une offre d'achat d'une somme de 160 000 \$ à la succession Gisèle Racette pour l'immeuble du 180-182, rue Saint-Jacques (lot numéro 3 025 229) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à majorité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à déposer une offre d'achat d'une somme de 160 000 \$ pour l'immeuble du 180-182 rue Saint-Jacques (lot numéro 3 025 229).

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution n° 257-2018

Mandat à Gagnon, Cantin, Lachapelle, Sasseville, Riopel, Hébert, Lord notaires et conseillers juridiques (S.E.N.C.R.L.) pour l'achat du 180-182 rue Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater Gagnon, Cantin, Lachapelle, Sasseville, Riopel, Hébert, Lord notaires et conseillers juridiques (S.E.N.C.R.L.) pour la préparation d'un acte de vente pour l'immeuble du 180-182, rue Saint-Jacques (lot numéro 3 025 229).

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, soient autorisés à signer les actes finaux pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 258-2018

Partage des frais pour l'installation d'une clôture sur un terrain adjacent au parc Aimé-Piette

ATTENDU QU' une demande de partage des frais pour l'installation d'une clôture sur un terrain adjacent au parc Aimé-Piette est reçue à la Municipalité de Saint-Jacques par les propriétaires du 50, rue Forest ;

ATTENDU QUE les coûts pour l'installation d'une clôture galvanisée avec lattes par Clôture Jalbert sont de 2 732,73 \$ (plus taxes applicables) ;

ATTENDU QUE la part des coûts pour la Municipalité est de 1 366,37 \$ (plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le partage des frais pour la construction d'une clôture sur un terrain adjacent au parc Aimé-Piette et de verser la somme de 1 366,37 \$ (plus taxes applicables), représentant la part des coûts pour la Municipalité de Saint-Jacques, aux propriétaires du 50, rue Forest sur présentation des pièces justificatives.

Budget 2018

Résolution n° 259-2018

Embauche de deux étudiantes à titre de techniciennes en génie civil

ATTENDU QU' il est nécessaire d'embaucher deux étudiantes à titre de techniciennes en génie civil pour la période estivale 2018 ;

ATTENDU QU' une offre d'emploi a été publiée le 11 avril 2018 sur Québec Municipal ;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées par la directrice générale et le directeur des travaux publics ;

ATTENDU QUE ces derniers recommandent au conseil municipal l'embauche de mesdames Rachel Trahan et Marie-Pier Blais ;

ATTENDU QUE le salaire offert est de 16 \$ de l'heure ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

mesdames Rachel Trahan et Marie-Pier Blais entreront en fonction le lundi 4 juin 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de la directrice générale et du directeur des travaux publics et de procéder à l'embauche de mesdames Rachel Trahan et Marie-Pier Blais à titre de techniciennes en génie civil, et ce, aux conditions prévues dans le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 260-2018

Vente d'une partie du lot numéro 3 024 865 à messieurs Yannick et Dany Jetté

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à déposer une offre pour la vente d'une partie du lot numéro 3 024 865 appartenant à la Municipalité de Saint-Jacques, à messieurs Yannick et Dany Jetté, et à signer les actes finaux pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 261-2018

Mandat à Castonguay Robitaille Harnois arpenteurs géomètres pour des travaux d'arpentage du lot 3 024 865

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater Castonguay Robitaille Harnois arpenteurs géomètres pour des travaux d'arpentage du lot 3 024 865.

Résolution n° 262-2018

Nomination des fonctionnaires désignés responsables de la délivrance des permis et certificats et inspecteurs municipaux de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU'

en vertu du paragraphe 7 de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une municipalité doit, par résolution, mandater un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificat et inspecteur municipal ;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques désire entériner l'embauche de monsieur Charles Durand St-Georges et de madame Sandrine Marsolais à titre de fonctionnaires désignés responsables de la délivrance des permis et certificats et inspecteurs municipaux ;

ATTENDU QUE

la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 407-2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de désigner monsieur Charles Durand St-Georges et madame Sandrine Marsolais fonctionnaires désignés responsables de la délivrance des permis et certificats et inspecteurs municipaux.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution n° 263-2018

Achat de matériel informatique

ATTENDU QU' il est nécessaire de remplacer ou rehausser certains équipements défectueux et désuets ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 4 409,85 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Solutions ip ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition (numéro 305) et de verser la somme de 4 409,85 \$ à Solutions ip pour l'achat de matériel informatique.

Budget 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS (première partie)

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Résolution n° 264-2018

Dernier versement pour le contrat de déneigement 2017-2018 à Excavation Thériault inc.

ATTENDU QUE l'inspection du territoire a été réalisée le directeur des travaux publics ;

ATTENDU QUE toutes les conditions du contrat de déneigement ont été respectées pour la saison 2017-2018 ;

ATTENDU QU' il y a lieu de verser la somme de 103 277,82 \$ (incluant les taxes) à Excavation Thériault inc. à titre de dernier versement pour le contrat de déneigement 2017-2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 103 277,82 \$ (incluant les taxes) à Excavation Thériault inc.

Budget 2018

Résolution n° 265-2018

Mandat à Gagnon, Cantin, Lachapelle, Sasseville, Riopel, Hébert, Lord notaires et conseillers juridiques (S.E.N.C.R.L.) pour la préparation d'un acte de servitude pour les poteaux de Bell Canada sur la rue Dupuis

ATTENDU QUE cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 148-2018 ;

ATTENDU QUE certains poteaux de Bell Canada doivent être déplacés sur la rue Dupuis ;

ATTENDU QUE les frais pour la préparation de l'acte notarié en lien avec les diverses servitudes sont d'approximativement 2 000 \$ (plus taxes applicables) ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser Gagnon, Cantin, Lachapelle, Sasseville, Riopel, Hébert, Lord notaires et conseillers juridiques (S.E.N.C.R.L.) pour la préparation d'un acte de servitude pour les poteaux de Bell Canada sur la rue Dupuis.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer les actes finaux pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

TECQ

Résolution n° 266-2018

Adjudication du contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques procédera à des travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des demandes de prix par voie d'invitation pour des services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Les Services exp inc.	11 840 \$
Solmatech inc.	12 961 \$
NCL Envirotek	17 345 \$

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Services exp inc. pour une somme de 11 840 \$ (plus taxes applicables) tel qu'indiqué dans sa soumission datée du 9 avril 2018.

Règlement numéro 015-2016

Résolution n° 267-2018

Adjudication du contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques procédera à des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des demandes de prix par voie d'invitation pour des services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Les Services exp inc.	20 011,40 \$
Solmatech inc.	23 456,05 \$
Englobe Corp	23 876,29 \$



Municipalité
de
Saint-Jacques

ATTENDU QU'

il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Services exp inc. pour une somme de 20 011,40 \$ (incluant les taxes) tel qu'indiqué dans sa soumission datée du 23 avril 2018.

Règlement numéro 001-2017

Résolution n° 268-2018

Adjudication du contrat pour le nettoyage des trottoirs et le balayage des rues

ATTENDU QUE

la Municipalité a procédé à des demandes de prix par voie d'invitation pour le nettoyage des trottoirs et le balayage des rues sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE

les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX NETTOYAGE DES TROTTOIRS	PRIX BALAYAGE DES RUES
Routenet	78 \$/heure	83 \$/heure

ATTENDU QU'

il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour le nettoyage des trottoirs et le balayage des rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Routenet pour une somme de 78 \$ (plus taxes applicables) de l'heure pour le nettoyage des trottoirs et de 83 \$ (plus taxes applicables) de l'heure pour le balayage des rues (avec ramassage) tel qu'indiqué dans sa soumission datée du 20 avril 2018.

Budget 2018

Résolution n° 269-2018

Mandat à Parallèle 54 Expert-Conseil inc. pour des services professionnels dans le cadre des travaux de pavage sur divers chemins de la municipalité

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques doit faire des travaux de pavage sur son territoire ;

ATTENDU QUE

les travaux sont prévus au budget 2018 ;

ATTENDU QU'

une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 12 600 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Parallèle 54 Expert-Conseil inc. pour la préparation des plans et devis, la surveillance en bureau ainsi que la surveillance partielle des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 12 600 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Parallèle



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

54 Expert-Conseil inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des fondations et de la chaussée sur divers chemins de la municipalité.

Budget 2018

Résolution n° 270-2018

Demande d'aide financière au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour l'année 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'année 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'estimation des travaux projetés sur le chemin Gaudet soit acheminée aux instances gouvernementales concernées en vue de l'obtention d'une aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal, à savoir :

Estimation du coût des travaux de voirie

Réfection du chemin Gaudet± 245 000 \$

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à la demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 271-2018

Honoraires professionnels à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro (résolution numéro 371-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 400 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (432 488) et de verser la somme de 1 400 \$ (plus taxes applicables) à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro.

Règlement numéro 015-2016

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 272-2018

Certificat de paiement numéro 7 à Construction Julien Dalpé pour les travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat numéro 7 est reçue de Héту-Bellehumeur architectes inc.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

pour les travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques ;

ATTENDU QU'

une somme additionnelle de 2 338,01 \$ (plus taxes applicables) a été ajoutée au contrat en raison de divers changements mineurs (avenant numéro 7), tel qu'approuvé et justifié par Hétu-Bellehumeur architectes inc. au certificat de paiement numéro 7 ;

ATTENDU QU'

il est recommandé de verser la somme de 221 107,31 \$ (incluant les taxes) à Construction Julien Dalpé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Hétu-Bellehumeur architectes inc. et de verser la somme 221 107,31 \$ (incluant les taxes) à Construction Julien Dalpé à titre de certificat de paiement numéro 7 pour les travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques.

Règlement numéro 007-2017

Résolution n° 273-2018

Facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018

ATTENDU QU'

une facture d'une somme de 469 792 \$ est reçue du ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE

la facture est payable en 2 versements, à savoir :

Date du versement	Montant
30 juin 2018	234 896 \$
31 octobre 2018	234 896 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (101 055) et de procéder aux versements selon les dates d'échéance prédéterminées par le ministère de la Sécurité publique.

Budget 2018

Résolution n° 274-2018

Signature de l'entente concernant l'implantation et le fonctionnement d'un service de premiers répondants (PR) de niveau 1

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, l'entente concernant l'implantation et le fonctionnement d'un service de premiers répondants (PR) de niveau 1 entre la Municipalité de Saint-Jacques, le Centre de communication Santé Laurentides-Lanaudière (CCSLL), HRH Services préhospitaliers - secteur Joliette et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution n° 275-2018

Achat d'une unité de lavage à pression pour le Service de sécurité incendie

- ATTENDU QUE les travaux de construction de la nouvelle caserne sont en cours ;
- ATTENDU QUE lors de l'appel d'offres, l'achat d'une unité de lavage à pression n'a pas été prévu ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à une demande de prix par voie d'invitation pour la fourniture d'une unité de lavage à pression ;
- ATTENDU la politique de gestion contractuelle en vigueur ;
- ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Multi Pression L.C. inc.	5 533,00 \$
Villemaire Pompes inc.	5 798,37 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Multi Pression L.C. inc. et de procéder à l'achat d'une unité de lavage à pression pour la somme de 5 533 \$ (plus taxes applicables) pour la nouvelle caserne du Service de sécurité incendie.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période d'un (1) an à compter de 2019.

Résolution n° 276-2018

Acceptation de l'avenant numéro 8 dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques

- ATTENDU QUE des frais supplémentaires sont ajoutés, en raison de changements mineurs, au contrat pour la construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques ;
- ATTENDU QUE l'avenant numéro 8 d'une somme de 1 506,86 \$ (plus taxes applicables) est reçu, approuvé et justifié, de Hétu-Bellehumeur architectes inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'avenant numéro 8 d'une somme de 1 506,86 \$ (plus taxes applicables) au contrat pour la construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques.

Règlement numéro 007-2017



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution n° 277-2018

Mandat à Solmatech inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du remplacement de la conduite d'amenée

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit effectuer le remplacement de la conduite d'aqueduc située sur la montée Hamilton à Sainte-Julienne ;

ATTENDU QU' une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 17 900 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Solmatech inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 17 900 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Solmatech inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du remplacement de la conduite d'amenée.

Règlement numéro 002-2017

Résolution n° 278-2018

Mandat pour procéder à un appel d'offres pour les services professionnels du volet ingénierie dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de la conduite principale d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à des travaux de réfection d'une partie de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton) de la Municipalité de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement pour la réfection de la conduite d'amenée, soit le numéro 002-2017 ;

ATTENDU QUE les travaux sont estimés à 3 000 000 \$;

ATTENDU QUE la date d'échéance pour la réception des soumissions sera le mercredi 30 mai 2018 à 11 h ;

ATTENDU QU' un comité de sélection sera nommé par la directrice générale, madame Josée Favreau, afin de procéder à l'analyse des soumissions ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder par appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à la publication de l'appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour les services professionnels du volet ingénierie dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton) de la Municipalité de Saint-Jacques et à l'ouverture des soumissions le mercredi 30 mai 2018.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

URBANISME

Résolution n° 279-2018

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 11 avril 2018

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a eu lieu le 11 avril 2018.

Résolution n° 280-2018

Demande de permis soumise au PIIA pour le lot numéro 3 025 284

ATTENDU QU' une demande de permis est présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la construction d'une pharmacie sur le lot numéro 3 025 284 ;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans une zone soumise au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de délivrer un permis à Gestion Ayotte et Deslongchamps inc., selon les recommandations et conditions émises par le comité consultatif d'urbanisme (compte rendu du 11 avril 2018), pour la construction d'une pharmacie.

LOISIRS

Résolution n° 281-2018

Adjudication du contrat pour l'aménagement d'un parcours santé au parc Aimé-Piette

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à une demande de prix sur invitation pour l'aménagement d'un parcours santé au parc Aimé-Piette ;

ATTENDU la politique de gestion contractuelle en vigueur ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Tessier Récréo-Parc inc.	49 260,34 \$

ATTENDU QUE le financement de ce projet est assuré par une aide financière d'une somme de 36 489 \$ provenant du fonds de développement des territoires (FDT) – projet local ainsi que par le fonds de roulement de la Municipalité, le tout remboursable sur une période de 3 ans à compter de 2019 ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Tessier Récréo-Parc pour la somme de 49 260,34 \$ (incluant les taxes), conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 5 avril 2018, pour



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

l'aménagement d'un parcours santé au parc Aimé-Piette.

Résolution n° 282-2018

Facturation à la Municipalité de Saint-Alexis pour le camp de jour de la Semaine de relâche de l'année 2018

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la somme de 141,60 \$ soit réclamée à la Municipalité de Saint-Alexis, et ce, afin de combler les dépenses de fonctionnement du camp de jour de la Semaine de relâche de l'année 2018.

Résolution n° 283-2018

Signature d'un contrat de spectacle pour la fête nationale

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques prépare les célébrations de la fête nationale qui auront lieu le dimanche 24 juin 2018 ;
ATTENDU QU'	il y a lieu de conclure une entente relative au spectacle musical présenté en soirée au parc Aimé-Piette ;
ATTENDU QUE	Productions Hugues Pomerleau inc. propose un spectacle au coût de 1 000 \$ (plus taxes applicables) ;
ATTENDU QUE	les frais de représentations d'une somme de 200 \$ (plus taxes applicables) sont payables à l'ordre de Productions Hugues Pomerleau inc. au plus tard à la mi-mai 2018 ;
ATTENDU QUE	le solde d'une somme de 800 \$ (plus taxes applicables) est payable par chèque à l'ordre de l'artiste, M. Carl Cadorette, le jour du spectacle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, le contrat de spectacle avec Productions Hugues Pomerleau inc.

Budget 2018

Résolution n° 284-2018

Signature d'un contrat de spectacle de feux d'artifice de la fête nationale

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques prépare les célébrations de la fête nationale qui auront lieu le dimanche 24 juin 2018 ;
ATTENDU QU'	il y a lieu de conclure une entente relative au spectacle de feux d'artifice présenté en soirée au parc Aimé-Piette ;
ATTENDU QUE	Feux d'artifice Orion propose un spectacle au coût de 4 369,05 \$ (incluant les taxes) ;
ATTENDU QU'	une somme de 1 520 \$ (incluant les taxes) est payable à Feux d'artifice Orion, à titre d'acompte, à la signature du contrat ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

le solde d'une somme de 2 849,05 \$ (incluant les taxes) est payable à Feux d'artifice Orion, par chèque le soir du spectacle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, le contrat de spectacle de feux d'artifice avec Feux d'artifice Orion.

Budget 2018

Résolution n° 285-2018

Lignage du terrain de soccer de la Municipalité de Saint-Alexis

ATTENDU QU'

une demande est reçue de la Municipalité de Saint-Alexis afin d'obtenir l'aide du Service de la voirie de la Municipalité de Saint-Jacques pour le lignage de son terrain de soccer pour l'été 2018 ;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques possède une résolution qui établit les coûts pour les travaux de voirie (résolution numéro 138-2018) ;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques accepte de procéder au lignage du terrain de soccer de la Municipalité de Saint-Alexis ;

ATTENDU QU'

un minimum de 2 heures sera facturé ;

ATTENDU QUE

les travaux devront être effectués durant les heures régulières de travail ;

ATTENDU QUE

les tarifs sont les suivants :

- 1^{er} employé (incluant le camion ou le tracteur)
65 \$/heure (plus taxes applicables)
- 2^e employé
55 \$/heure (plus taxes applicables)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de lignage du terrain de soccer de la Municipalité de Saint-Alexis et cela selon les conditions et la tarification de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 286-2018

Achat de panneaux indicatifs pour les exercices du parcours santé au parc Aimé-Piette

ATTENDU QU'

un parcours santé de 10 exercices sera aménagé au parc Aimé-Piette ;

ATTENDU QU'

il est recommandé d'installer des panneaux indicatifs afin de fournir diverses informations quant à l'utilisation sécuritaire des exercices ;

ATTENDU QUE

ces panneaux n'étaient pas inclus dans l'offre de service de l'aménagement du parcours santé ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU'

une proposition d'une somme de 5 114,50 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Tessier Récréo-Parc inc. pour la fourniture et l'installation et 5 panneaux indicatifs (transport inclus) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition (numéro 28300.7) de Tessier Récréo-Parc inc. et de verser la somme de 5 114,50 \$ (plus taxes applicables) pour l'achat de 5 panneaux indicatifs pour les exercices du parcours santé au parc Aimé-Piette.

QUE cette dépense soit affectée ay fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 3 ans à compter de 2019 ;

BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE

Résolution n° 287-2018

Abrogation de la résolution numéro 226-2018

ATTENDU QUE

la résolution numéro 112-2018, relative au mandat pour la signature de la convention du Programme d'aide financière au développement des collections des bibliothèques autonomes a été adoptée le 5 février 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'abroger la résolution numéro 226-2018 adoptée par erreur à la séance du 3 avril 2018 concernant le même sujet.

Résolution n° 288-2018

Signature de l'entente pour l'adhésion au Programme BIBLIO-JEUX

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente pour l'adhésion au Programme BIBLIO-JEUX pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 289-2018

Autofinancement du projet de développement des collections de la bibliothèque municipale en 2018-2019

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents confirme l'engagement de la Municipalité de Saint-Jacques à autofinancer entièrement le projet de développement des collections de la bibliothèque municipale en 2018-2019 dans l'attente du versement de l'aide financière du Ministère de la Culture et des Communications.

Résolution n° 290-2018

Développement d'une exposition permanente à la Maison de la Nouvelle-Acadie

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Cultura bureau d'études inc. pour le développement d'une exposition permanente à la Maison de la Nouvelle-Acadie (résolution numéro 227-2018) ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE le montant alloué pour le mandat est d'une somme maximale de 25 000 \$ (incluant les taxes) payable en 3 versements, à savoir :

- 30 avril 2018 (début de mandat) 11 500 \$
- 31 mai 2018 (mi-mandat) 11 500 \$
- 30 juin 2018 (fin de mandat) 2 000 \$

ATTENDU QUE l'exposition sera conçue, réalisée et installée pour l'été 2018 ;

ATTENDU QUE le financement de ce projet est assuré par une aide financière de 134 000 \$ provenant du fonds de développement des territoires (FDT) – projets locaux et régionaux ainsi que par une contribution de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie de l'ordre de 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (18-808) et de procéder aux versements selon les dates d'échéance prédéterminées par Cultura bureau d'études inc. pour le développement d'une exposition permanente à la Maison de la Nouvelle-Acadie.

Résolution n° 291-2018

Proclamation des Journées de la culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Jacques et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Résolution n° 292-2018

Achat de bancs pour le parc des Cultures

- ATTENDU QUE la Municipalité offre aux familles de Saint-Jacques la possibilité d'acheter un banc à l'effigie de leur famille ;
- ATTENDU QUE la Municipalité mandate Les Ateliers Rosy pour la confection de 3 bancs ;
- ATTENDU QUE l'assemblage des bancs sera réalisé par les employés de la Municipalité ;
- ATTENDU QUE la Municipalité doit verser un acompte de 30 %, ce qui représente une somme de 950 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la soumission d'une somme de 3 150 \$ (plus taxes applicables) et de verser une somme de 950 \$ à Les Ateliers Rosy, à titre d'acompte pour la confection de 3 bancs.

Budget 2018

VARIA

Résolution n° 293-2018

Mandat à GBI experts-conseils inc. pour la mise à jour des plans d'ensemble des réseaux municipaux

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à la mise à jour des plans d'ensemble des réseaux municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial) ;
- ATTENDU QU' une proposition d'honoraires professionnels d'une somme approximative de 4 000 \$ (plus taxes applicables) est reçue de GBI experts-conseils inc. pour l'assistance technique à la mise à jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'une somme approximative de 4 000 \$ (plus taxes applicables) et de mandater GBI experts-conseils inc. pour l'assistance technique à la mise à jour des plans d'ensemble des réseaux municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial).

Budget 2018

Résolution n° 294-2018

Participation au Souper-bénéfice des jeux de la Corporation des Jeux de la MRC de Montcalm

- ATTENDU QUE la Corporation des Jeux de la MRC de Montcalm sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur Souper-bénéfice qui aura lieu le samedi 26 mai 2018 ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

- ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager la Corporation des Jeux de la MRC de Montcalm ;
- ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à l'organisme ;
- ATTENDU QUE le coût du billet est de 25 \$;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire contribuer par l'achat de 8 billets pour le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de 8 billets pour le Souper-bénéfice de la Corporation des Jeux de la MRC de Montcalm pour une somme de 200 \$.

Budget 2018

Résolution n° 295-2018

Demande de prêt d'équipement pour une soirée de finissants de 6^e année

- ATTENDU QU' une demande de prêt d'équipement (machine à maïs soufflé) est reçue à la Municipalité dans le cadre d'une soirée organisée pour les élèves finissants de 6^e année de Saint-Jacques et Saint-Alexis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et rejeté à majorité des conseillers présents d'autoriser le prêt d'équipement.

Résolution n° 296-2018

Demande d'aide financière pour une soirée de finissants de 6^e année

- ATTENDU QU' une demande d'aide financière est reçue à la Municipalité dans le cadre d'une soirée organisée pour les élèves finissants de 6^e année de Saint-Jacques et Saint-Alexis ;
- ATTENDU QU' une somme de 100 \$ est demandée pour couvrir les frais de location d'une machine à maïs soufflé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et rejeté à majorité des conseillers présents d'accorder une aide financière.

PÉRIODE DE QUESTIONS (deuxième partie)

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 297-2018

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 20 h 10.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Pierre La Salle
Maire